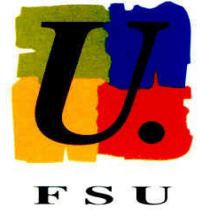




Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire



*Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris*

*Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62*

*site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mail : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)*

*Facebook : <https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/>*

*Twitter : <https://twitter.com/snpespjj>*

## SECTION GUYANE

Mail : [snpes-guyane@hotmail.fr](mailto:snpes-guyane@hotmail.fr)

### DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE COMITE TECHNIQUE DU 27 OCTOBRE 2017

Madame la Présidente,

A l'heure actuelle, alors que le Président de la République vient négocier l'or de notre département, nous ne pouvons que constater le cloisonnement de la jeunesse dont nous assurons le suivi et à laquelle on interdit toute possibilité d'être placée en hexagone, sous prétexte d'un profil inadapté. Il s'agit en réalité de cacher le manque de volonté d'investir financièrement dans les structures d'hébergement et d'insertion. Il semble pourtant que le budget existe pour les CEF et non pour leur prise en charge en hexagone ou pour leur insertion. Si seulement nous avions les hébergements et les UEAJ nécessaires sur notre département, la question d'un éloignement en métropole ne se poserait plus.

**Pour nous au SNPES PJJ-FSU, l'or de la Guyane, c'est sa jeunesse.**

Le CT d'aujourd'hui a pour objectif d'informer - et non de consulter- les OS présentes sur les structures d'hébergement qui sont envisagées pour le placement des mineurs en Guyane .

Nous vous remercions par ailleurs, de nous transmettre les projets en cours des autres associations du territoire, et des projets de la CTG . Au moins certains semblent se donner les moyens de commencer à répondre au manque de place en hébergement pour les jeunes guyanais. Dommage que la PJJ ne soit pas le moteur de cet élan, et qu'elle doive d'une certaine façon « sous traiter » . Nous souhaiterions aussi connaître le nombre de place qui sera réservé aux mineurs placés en 45, et combien d'argent public sera investi dans ces projets.

La PJJ, elle, se concentre sur la mise en place d'un projet pour l'UEHD de Cayenne qui se veut novateur : le PEPAD . Avant de prendre la Guyane comme terre d'expérience- et les jeunes guyanais comme des rats de laboratoire - ne serait il pas préférable de développer, de consolider en respectant les cahiers des charges de ce qui est déjà présent ? Ou simplement de créer les structures qui font défaut ? (EPE, UEAJ, développer le MO... )

Comment se fait il que l'UEHD de Cayenne ait une possibilité d'accueil de 14 places alors qu'elle est créée pour 24 ? (4 ETP d'éducateurs) .

Comment se fait il que la mission UEHD de St Laurent ait une capacité d'accueil de 3 jeunes alors qu'un ETP est dédié à cette mission ? Nous ne doutons pas de l'investissement des personnels exerçant sur ces structures, nous souhaitons juste mettre en relief un dysfonctionnement découlant d'un manque de financement, qui à terme justifiera pour la DIR la fermeture de poste.

Comment se fait il que la DIR lors de la dernière audience accordée ne soit pas informée de l'interdiction posée aux agents de la PEAT de proposer des places disponibles dans les UEHD , et s'étonne des faibles chiffres d'occupation des familles d'accueil ?

Ce type de placement au pénal - le PEPAD- dissonant et sous la couverture d'être atypique et expérimental , dissimule selon nous un vrai problème: celui des finances . Comment cacher le fait que nous n'ayons plus les moyens d'assurer les 24 places de l'UEHD Cayenne, en faisant croire que - oui nous sommes source d'innovation ! - alors que finalement nous réinventons l'eau chaude. Quelle est la différence entre un suivi PEPAD et une mesure de milieu ouvert soutenue, renforcée ? Il est arrivé à tout éducateur de MO de se rendre à plusieurs reprises dans la même semaine dans une famille quand cela s'avérait nécessaire. D'autant plus que le projet que l'on nous présente , n'est plus un projet , mais une actualité : il est déjà mis en place . Effectivement, 3 jeunes sont actuellement placés sous ce régime absurde. Le PEPAD, pour nous , n'est ni plus ni moins qu'une:

### **OPP Pénale Contractuelle à Domicile.**

Voyez vous comme nous l'antinomie ?

Il paraîtrait même que l'on étudie déjà le placement d'un jeune en PEPAD, tant il aurait épuisé les familles d'accueil dans lesquelles il était placé.

**Avant même son expérimentation on expérimente déjà les dérives de ce système.  
La PJJ Guyane est vraiment à la pointe de l'innovation !**

Pourquoi ne pas développer et appuyer les projets émanants du terrain, tel qu'un protocole avec l'hexagone et notamment avec la DIR IDF dont nous dépendons, pour placer des jeunes lorsque l'éducateur de MO ou de l'UEHD et la famille appuient la pertinence d'un tel projet ? Comment prend t on en compte l'adhésion du jeune sur l'éloignement provisoire du territoire ? Pourquoi nécessairement placer un jeune sur des structures en souffrance en OM , sans prendre en compte son intérêt, son profil, son projet professionnel et le travail fait par l'éducateur de milieu ouvert ?

**Nous demandons ce jour d'avoir un vrai débat autour de la création du PEPAD sur le département, et pour cela nous souhaitons que le document définissant les modalités de la mise en place du PEPAD à l'UEHD de Cayenne soit soumis au vote. La diffusion à titre informatif de ce document aurait valeur d'approbation aux yeux de nos militants.**

**Si vous ne changez pas l'ordre du jour, si vous ne soumettez pas ce texte au vote, nous serons dans l'obligation de ne pas siéger.**



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**